

FPIP

De : "Intersyndicale de la Police Municipale de Cannes - CGT / SNPM-CFTC / SIPM-FPIP"
<intersyndicale.pmcannes@gmail.com>
À : <destinataires inconnus:>
Envoyé : mercredi 18 juillet 2007 13:45
Objet : Intersyndicale CGT / SNPM-CFTC / SIPM-FPIP des policiers municipaux de la ville de Cannes
 - COMMUNIQUE DU 15 JUILLET 2007



Intersyndicale CGT / SNPM-CFTC / SIPM-FPIP

des policiers municipaux de la ville de Cannes

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 15 JUILLET 2007

L'Intersyndicale de la Police Municipale de Cannes prend acte de la note interne de la Direction Générale des Services de la Police Municipale, en date du 12 juillet 2007, qui ferait réponse à «un texte émanant de l'Intersyndicale, mettant gravement en cause le Directeur ainsi que l'ensemble de la Direction ». Nous précisons qu'à ce jour aucune diffusion publique de ce texte n'a été faite.

Nous actons du soutien sans faille d'une partie de la hiérarchie de la Police Municipale envers le responsable de la Police Municipale, Monsieur Jean-Claude RINAUDO.

Au vu des signataires, cette motion serait elle rédigée par une ancienne association que l'on croyait disparue sans avoir officiellement existé ? L'ASPAPSUC qui soutenait sans succès l'ancien directeur de la sécurité urbaine et de l'environnement.

Ce soutien ne s'est pourtant pas manifesté lors de la réunion du 3 juillet 2007 entre les représentants de la Municipalité, 4 cadres de la Police Municipale signataires du texte de soutien, les représentants de l'Intersyndicale et Monsieur Jean-Claude RINAUDO responsable de la Police Municipale.

En effet, lorsque ce dernier s'est emporté et a quitté la salle où se tenait la réunion, personne dans l'assemblée ne l'a soutenu, retenu, ou même emboîté le pas...

Les cadres qui ont participé à cette réunion ont-ils été pris de remords ou bien ont-ils eu droit à une « remontée de bretelles », ce qui a motivé ce soutien différé au responsable de la Police Municipale ?

Ces responsables affirment que nous avons gravement attaqué Monsieur Jean-Claude RINAUDO, comme nous l'aurions fait dans le passé avec l'ancienne Direction.

Nous faisons alors dans la continuité, car comme l'a toujours clamé ce dernier, et comme nous l'ont toujours affirmé les élus, la direction de la Police Municipale est assurée depuis 2001 par Monsieur Jean-Claude RINAUDO, comme il l'avait indiqué dans un article publié dans le journal « NICE-MATIN », le 11 décembre 2004 (voir texte joint).

Nous avons toujours contesté ces affirmations, et les cadres signataires confirment que nous avons raison, puisqu'ils parlent « d'une précédente direction ».

Nous les remercions pour cette affirmation que nous ne manquerons pas d'exploiter par la suite.

La note interne souligne « la communication incontestable avec l'ensemble des agents ». Il nous semble pourtant que l'écoute et le dialogue sont un exercice permanent...

Nous devons donc nous interroger sur les points suivants :

<!--[if !supportLists]--> <!--[endif]--> Pourquoi Mr RINAUDO, qui met en exergue son sens du dialogue et de l'écoute, n'a-t-il plus reçu les syndicats en réunion de travail depuis plusieurs mois, malgré les instructions du Député Maire ?

- Pourquoi Monsieur RINAUDO n'a-t-il jamais profité de sa position de responsable de la 4^{ème} Police Municipale de France pour porter au plus haut les revendications relatives à notre statut ?

- Pourquoi notre hiérarchie refuse-t-elle de nous considérer autrement que comme une collusion de contestataires qui n'apporte rien à la profession ?

La note interne souligne également « une augmentation constante des moyens mis à disposition pour améliorer encore l'efficacité du service ».

Aucun élément concret de l'action de la Direction de la Police Municipale n'est pourtant réellement mis en avant dans ce texte.

Les représentants de l'Intersyndicale ont un bilan réel, obtenu de haute lutte, avec l'appui de nombreux agents qui se sont engagés à nos cotés dans les moments importants :

- L'attribution d'une IAT à tous les agents
- Le rattrapage des heures supplémentaires
- L'attribution de gilets pare-balles en dotation individuelle
- L'attribution de casques de protection
- L'interprétation correcte des décrets de 2006, ayant permis l'accession de certains agents au grade supérieur, voir à la catégorie supérieure pour d'autres...
- L'intervention systématique d'un avocat lorsqu'un agent est pénalement mis en cause
- L'application du statut des Policiers Municipaux à CANNES (coordonnateur des services de sécurité)

Tous ces avantages ont été acquis grâce à la pugnacité constante des syndicats.

N'apportons-nous pas « de la clarté et des éléments constructifs » à la Police Municipale de Cannes? Peut-on assimiler cela à « des manœuvres de déstabilisation » ?

Dans la Police Municipale de Cannes, il y aurait ainsi :

- D'un coté une direction humaine, soudée à l'écoute des agents et de la profession, et d'une virginité mariale quant au passé...
- De l'autre, un groupe de contestataires professionnels frustrés, s'excluant lui-même de la base, revendiquant « par principe » et guidé uniquement par le ressentiment

Considère-t-elle in fine que les propositions constructives des syndicats n'ont aucun sens, pénalisant même la profession ?

Cela parait trop simple ...

Enfin, nous tenons à préciser que l'intersyndicale représente 70% des agents, les délégués syndicaux représentent 10% des effectifs totaux de la Police Municipale et qu'elle est avant tout une force de proposition.

Les signataires de la note interne soulignent leur « fierté d'appartenir à cette direction sous l'autorité de M. Jean-Claude RINAUDO ».

En conclusion, nous soulignons notre fierté d'être fonctionnaires de Police Municipale à Cannes, au service des Cannois.

Gageons que lors des négociations relatives à la rétribution de l'IAT, au mois de septembre, notre seule Direction saura défendre au mieux nos intérêts...

L'INTERSYNDICALE DE LA POLICE MUNICIPALE DE CANNES

Pour ne plus recevoir les communiqués de presse de l'intersyndicale de la police municipale de Cannes (CGT - SNPM/CFTC - SIPM/FPIP), merci de répondre à ce mail et mentionner comme sujet le mot : **DESINSCRIPTION**.